

PFAN

Programme francophone des autorités de noms

La romanisation des noms

PFAN

Programme francophone des autorités de noms

Préparé par :

Rachel Gagnon et Daniel Paradis

Présenté par :

Rachel Gagnon

Objectifs de la formation

- Déterminer si la forme du nom d'un agent (créateur, contributeur ou sujet) ou d'une autre entité (lieu géographique) peut être employée telle que présentée dans la ressource, s'il faut préférer une autre forme, ou si le nom doit être romanisé.
- Déterminer si, et comment, un titre uniforme doit être romanisé
- Savoir à quelles instructions RDA se référer
- Connaître les énoncés de politique du PFAN
- Savoir comment translittérer
- Connaître les zones MARC 21 concernées

Plan de la formation

Jour 1

1. [Principes de base et définitions](#)
2. [RDA et le début de la démarche](#)
3. [Noms de personnes](#)

Jour 2

1. [Noms de familles](#)
2. [Noms de collectivités](#)
3. [Noms géographiques](#)
4. [Titres privilégiés pour les œuvres](#)
5. [FAQ – Foire aux questions](#)
6. [Zones MARC 21](#)

Principes de base et définitions

Divers alphabets

- Nous savons déjà que la langue française, comme l'anglais et comme bien d'autres langues, emploie l'alphabet latin, agrémenté de divers signes diacritiques (accents, cédille, trémas, tilde, etc.).

A B C D E F G... a b c d e f g... à, ç, é, ñ, ô, ü... et ß, þ, ð...

Langues

- D'autres langues emploient d'autres alphabets. Par exemple, la langue grecque emploie l'alphabet grec; la langue ukrainienne et la langue russe emploient l'alphabet cyrillique, la langue hébraïque et la langue yiddish emploient l'alphabet hébreu, etc.

Α Β Γ Δ Ε
Ζ Η Θ Ι Κ
Λ Μ Ν Ξ Ο
Π Ρ Σ Τ Υ
Φ Χ Ψ Ω

Alphabet grec

א ב ג ד ה ו ז
ח ט י כ ל מ נ
ס ע פ צ ק ר
ש ת

Alphabet hébreu

Langues (suite)

- Certaines langues emploient des systèmes qui ne sont pas alphabétiques (ou pas complètement alphabétiques).

[illegible]

Syllabaire inuktitut

Quelques définitions

La **transcription** :

- La transcription est la représentation d'une unité phonétique (un son) d'une langue par une unité écrite (une lettre ou une syllabe) d'un système d'écriture autre que celui normalement employé pour cette langue.
- Elle se base donc sur **l'aspect phonétique** plutôt que sur la correspondance exacte entre les caractères pour convertir un texte dans une écriture donnée vers une autre écriture.
- La transcription est la seule méthode utilisable pour la conversion des langues non entièrement alphabétiques et des écritures idéographiques.

Quelques définitions (suite)

La translittération :

- La translittération est l'opération qui consiste à convertir **une unité** écrite (un caractère) d'un système d'écriture par **une unité** écrite d'un autre système, indépendamment de la prononciation.
- L'opération se fait à l'aide d'un système conventionnel qui vise la restitution intégrale de l'écriture originale. On parle ainsi de **réversibilité**.

Exemple :

Еліна	Михайлівна	Світоліна
Elina	Mihajlivna	Svitolina
Еліна	Михайлівна	Світоліна



Quelques définitions (suite)

La **romanisation** :

- La romanisation désigne l'action générale de convertir en **alphabet latin** un texte qui n'utilise pas ce système d'écriture.
- Elle peut se faire à l'aide de la transcription, de la translittération ou d'une combinaison des deux méthodes.
- On parle donc, spécifiquement, d'une conversion d'une écriture non latine **vers l'écriture latine** (ou « romaine », d'où le terme *romanisation*).

Quelques définitions (suite)

Exemples de romanisation :

$\Delta_{\text{P}}^{\text{b}} \nabla \dot{\zeta} \nabla^{\text{b}}$

I-nu-k-ju-a-raa-ju-k

(artiste, 1913-1972; elle a vécu au Nunavut)

$$> \cup \cup$$

Pu-l-la-t

 $\angle C \cong \angle B$

Pa-l-lu-q

(1916-1992; son mari, également artiste)

$$\succcurlyeq \subset \subset$$

Pu-l-la-t

Quelques définitions (suite)

- Dans le contexte du PFAN, l'objectif recherché est la romanisation des écritures non latines, puisqu'on veut que tous les points d'accès autorisés (PAA) soient établis en écriture latine.
- Cette romanisation se fait à l'aide des [tables de romanisation](#), qui utilisent soit la translittération, soit la transcription, soit un mélange des deux.
- Il peut arriver, bien entendu, qu'on n'ait pas besoin des tables de romanisation, dans les cas où on décide d'employer une forme acceptée en français.

Pourquoi romaniser?

- La romanisation est la méthode prescrite par RDA dans les instructions de base sur les noms trouvés dans une écriture non privilégiée, sans doute parce qu'elle soutient le principe de représentativité en respectant le plus possible la langue originale.
- La romanisation permet également de réaliser l'ensemble des étapes du travail en bibliothèque : acquisition, traitement documentaire, repérage par les employés comme par les usagers – et ce, même si ni le personnel, ni les usagers ne possèdent d'expertise linguistique.
- Il est plus facile de repérer, de prononcer ou de citer un nom ou un titre romanisé, lorsqu'on ne connaît pas la langue en question!

Pourquoi romaniser? (suite)

- Certains systèmes de bibliothèque peuvent ne pas prendre en charge toutes les écritures non latines. Nos catalogues comprennent principalement de l'information en caractères latins, et par le passé, il était souvent impossible d'y enregistrer de l'information en caractères non latins.
- Même aujourd'hui, les systèmes ne sont pas toujours bien conçus pour manipuler de l'information en caractères non latins de façon efficace (par exemple : mettre en ordre alphabétique, ou permettre la recherche).
- La romanisation facilite donc le partage et l'échange de données tout en permettant à un plus grand nombre d'utilisateurs de mettre la main sur un plus grand nombre de documents.

Les normes de romanisation

- Les normes de translittération ont naturellement été établies pour assurer une certaine uniformité et permettre la communication internationale sans équivoque.
- L'Organisation internationale de normalisation (ISO) publie les normes ISO, reconnues à travers le monde entier.
- Certains pays produisent également leurs propres normes, ou des normes adaptées ou simplifiées.
- La Library of Congress (LC), en collaboration avec l'American Library Association (ALA), publie un grand nombre de tables de romanisation ALA-LC. Celles-ci sont largement employées par les bibliothèques américaines et également à l'extérieur des États-Unis.

Exemples de romanisation



- En caractères cyrilliques :
Сергей Васильевич Рахманинов
- Translittération ISO :
Sergej Vasil'evič Rahmaninov
- Translittération ALA-LC :
Sergeï Vasil'evich Rakhmaninov

Exemples de romanisation



- En caractères grecs : Αθήνα
- Translittération ISO : Athína
- Translittération ALA-LC : Athēna

RDA et début de la démarche



Le nom privilégié : que dit RDA?

L'instruction 0.4.3.4 explique comment choisir le nom privilégié d'un agent ou le titre privilégié d'une œuvre.

- En ce qui concerne les noms privilégiés d'agents :

Le nom ou la forme de nom choisie comme nom privilégié d'un agent doit être :

*a) le nom ou la forme de nom **trouvée le plus couramment** dans les ressources associées à cet agent*

ou

*b) un nom ou une forme de nom **largement reconnue** dans une langue et une écriture privilégiées par l'agence créant les données.*

Le titre privilégié : que dit RDA?

- En ce qui concerne la forme du **titre privilégié** :

Le titre ou la forme de titre choisie comme titre privilégié doit être :

*a) le titre trouvé le plus fréquemment dans les ressources matérialisant l'œuvre **dans sa langue originale***

ou

b) le titre tel que trouvé dans des sources de référence

ou

c) le titre trouvé le plus fréquemment dans les ressources matérialisant l'œuvre.

Les noms ou titres privilégiés : que dit RDA?

Diverses instructions RDA touchent les cas où des éléments apparaissent dans une écriture qui n'est pas celle normalement employée par l'agence de catalogage :

- 6.2.2.7 pour les titres privilégiés
- 9.2.2.5.3 pour les noms de personnes
- 11.2.2.12 pour les noms de collectivités
- 16.2.2.5 pour les noms de lieux

Les noms ou titres privilégiés : que dit le PFAN?

Énoncé de politique du PFAN 9.2.2.5.3 :

Noms trouvés dans une écriture non privilégiée :

- *Aux fins de l'application de RDA 9.2.2.5.3, la langue privilégiée pour les sources de référence est le français; l'écriture privilégiée est l'écriture latine.*
- *Les points d'accès autorisés doivent être en écriture latine.*

Noms de personnes

Revenons un instant à la case départ

Dans tous les cas où un catalogueur doit établir un nouveau point d'accès autorisé (PAA), il se posera toujours, de façon quasi automatique, deux questions :

1. Est-ce que la forme de nom trouvée dans la ressource peut effectivement être choisie comme nom privilégié?
1. S'agit-il bien de la forme de nom employée le plus souvent par l'agent? Par exemple, diverses formes du nom peuvent être plus ou moins développées, ou une personne peut avoir changé de nom (sans changer d'identité).

Donc, les catalogueurs ont **déjà** l'habitude de ne pas employer aveuglément la forme du nom qu'ils ont sous les yeux.

Revenons un instant à la case départ (suite)

Exemples :

- Les neuf tailleurs / Dorothy Sayers ; traduit de l'anglais par Miriam Dou. Librairie des Champs-Élysées, 1957 (Collection Le Masque)

Attribué à Dorothy Sayers, sans initiale. Cas rarissime, car normalement le nom apparaît toujours avec une initiale (L.)

PAA : Sayers, Dorothy L. \$q (Dorothy Leigh), \$d 1893-1957

- Les parents devant le cinéma / par madame Claudine Simard-Vallerand. Centre de psychologie et de pédagogie, 1952.

Les catalogueurs de BAnQ ont répertorié 16 ouvrages publiés sous le nom de Claudine Vallerand, mais un seul publié sous le nom de Claudine Simard-Vallerand.

PAA : Vallerand, Claudine, \$d 1908-2001

Revenons un instant à la case départ (suite)

- On constate donc qu'il est impossible pour le catalogueur de toujours se contenter de prendre la forme qui figure sur le document en mains, sans faire plus de recherches. Dans le contexte d'un catalogue partagé, on vise à harmoniser les décisions prises par l'ensemble des catalogueurs, dans la mesure du possible.
- C'est donc tout simplement la même chose dans le cas d'un agent qui écrit dans une écriture non latine.

Les points d'accès autorisés : que dit RDA?

9.2.2.5.3 : Noms [de personnes] trouvés dans une écriture non privilégiée

- *Si un nom de personne est trouvé dans une écriture qui diffère d'une écriture privilégiée par l'agence créant les données, **translittérer le nom** selon la méthode de translittération de la langue adoptée par l'agence.*
- *Si un nom de personne n'est trouvé **que dans une forme translittérée** dans les manifestations associées à la personne, choisir la forme translittérée comme nom privilégié.*
- *Si un nom de personne est trouvé dans plus d'une forme translittérée dans les manifestations associées à la personne, choisir la forme qui se rencontre le plus souvent.*

Les points d'accès autorisés : que dit RDA?

Alternative : Notez que le PFAN applique l'alternative

- *Si une forme de nom est **bien établie** dans les sources de référence dans une langue privilégiée par l'agence créant les données, **choisir cette forme** de nom comme nom privilégié.*
- *Si différentes formes sont trouvées dans les sources de référence dans une langue privilégiée par l'agence créant les données, choisir la forme qui se rencontre le plus souvent.*

Les points d'accès autorisés : que dit RDA?

- On constate donc que, même si on trouve un nom de personne dans une autre écriture, on ne se précipite pas forcément sur les tables de translittération.
- Avant même de se demander s'il existe une forme de nom bien établie en français, il faut tout d'abord se poser une autre question:

La personne écrit-elle dans une langue à écriture non latine?

La personne écrit-elle dans une langue à écriture non latine?

Énoncés de politique du PFAN : 9.2.2.5.3 : Applicabilité

*Les personnes qui portent des noms dérivés d'une écriture non latine mais qui écrivent dans une langue à écriture latine **ne doivent pas être traitées** selon cette instruction.*

*La décision selon laquelle la personne écrit dans une langue à écriture latine est basée sur **la première ressource cataloguée**, c'est-à-dire le fait que le texte de cette ressource **a été écrit à l'origine dans une langue à écriture latine**.*

S'il devient évident par la suite que la plupart des œuvres de la personne ont été écrites dans une écriture non latine, appliquer les dispositions du présent énoncé de politique.

La personne écrit-elle dans une langue à écriture non latine?

Donc, le catalogueur doit se poser deux questions :

1. Cette personne écrit-elle dans une langue à écriture non latine?
1. Le texte de la première ressource cataloguée **a-t-il été écrit à l'origine dans une langue à caractères latins ou non latins?**

La personne écrit-elle dans une langue à écriture non latine?

FAQ sur la romanisation du PFAN, question 3 :

Lorsque le nom d'une personne figurant dans une ressource en écriture latine est dérivé d'une écriture non latine, est-ce que je peux créer le PAA en utilisant la forme trouvée dans la ressource?

- Il faut d'abord déterminer si l'instruction 9.2.2.5.3 s'applique dans ce cas en se référant à l'énoncé de politique connexe. Dans le cas des œuvres textuelles, si le texte de **la première œuvre de cette personne** à être cataloguée **a été écrit à l'origine dans une langue à écriture latine**, 9.2.2.5.3 ne s'applique pas et le PAA peut être établi à partir de la forme figurant dans la ressource cataloguée.
- S'il devient évident par la suite que **la plupart des œuvres de la personne ont été écrites dans une écriture non latine**, il faut appliquer les dispositions de l'énoncé de politique.
- Si 9.2.2.5.3 est applicable, il faut appliquer l'alternative de cette instruction en suivant les directives de l'énoncé de politique connexe.

La personne écrit-elle dans une langue à écriture non latine?

Dans certains cas, un catalogueur consciencieux se demandera si un nom qui n'est pas d'origine latine, mais qui apparaît en écriture latine sur la ressource, a peut-être été translittéré par l'éditeur.

Ce n'est pas une mauvaise question (et si c'est effectivement le cas, on pourrait souhaiter ajouter des renvois), mais dans le cadre de notre démarche, la première question à se poser est vraiment :

Le texte de la première ressource cataloguée a-t-il été écrit à l'origine dans une langue à caractères latins ou non latins?

Cette personne écrit-elle dans une langue à écriture non latine?

Exemple :

Le sceau égyptien / **Ossip E. Mandelstam** ; traduction et postface de Claude B. Levenson. (Éditions l'Âge d'homme, collection Classiques slaves)

Ossip Mandelstam : oui

Le texte original du document en mains (la première œuvre cataloguée) n'a pas été rédigé dans une langue à écriture latine. L'auteur est un poète russe; il écrivait dans une écriture non latine, et écrivait donc son nom en caractères cyrilliques, et l'éditeur l'a ici romanisé.

Le catalogueur doit se référer à RDA 9.2.2.5.3 et appliquer les instructions.

Cette personne écrit-elle dans une langue à écriture non latine?

Exemple :

William Kurelek : the messenger / curators Tobi Bruse, Mary Jo Hughes, Andrew Kear ; with essays by Brian Dedora, **Avrom Isaacs**, Brian Smylski. (Winnipeg Art Gallery, 2011)

Avrom Isaacs : non

L'auteur a rédigé un essai en anglais dans ce livre. L'anglais est une langue à écriture latine. Ce marchand d'art canadien est né à Winnipeg en 1926 et il est mort à Toronto en 2016. (Son nom de naissance était Avrom Isaacovitch). Même si son nom vient de l'hébreu, rien n'indique que cette personne écrit en hébreu.

Dans ce cas, RDA 9.2.2.5.3 ne s'applique pas; aucune romanisation n'est nécessaire.

Cette personne écrit-elle dans une langue à écriture non latine?

Exemple :

Journal du verger : choix de poèmes / **Agi Mishol** ; poèmes traduits de l'hébreu par Emmanuel Moses et Esther Orner ; préface du professeur Dan Miron ; gravures et encre de Liliane Klapish.

Agi Mishol : oui

Cette ressource est en français, mais on indique qu'il s'agit d'une traduction. Donc, l'auteur écrit en hébreu, une langue à écriture non latine.

Le catalogueur doit se référer à RDA 9.2.2.5.3 et appliquer les instructions.

Cette personne écrit-elle dans une langue à écriture non latine?

Exemples :

Contributions sur l'optimisation et l'analyse de l'isolation sismique des ponts dans les zones à sismicité modérée / par **Xuan Dai Nguyen**.

A nonlinear neural network-based model predictive control for industrial gas turbine / by **Ibrahim Mohamed Atia Ibrahim**

Contribution à la modélisation morphofonctionnelle 3D de l'épaule / par **Cheng Zhang**.

Xuan Dai Nguyen; Ibrahim Mohamed Atia Ibrahim; Cheng Zhang : non

Ces ressources sont en français ou en anglais; rien n'indique qu'il s'agit de traductions. Le texte de ces thèses (texte de la première ressource cataloguée) semble bien avoir été écrit en français, ou en anglais, langues à caractères latins.

Dans ces cas, RDA 9.2.2.5.3 ne s'applique pas; aucune romanisation n'est nécessaire.

Nom en écriture non latine : la démarche

Dans certains cas, le catalogueur a en mains un document rédigé dans une écriture qui diffère de l'écriture privilégiée par l'agence créant les données. En vertu de RDA 9.2.2.5.3, le catalogueur ne peut pas employer ces formes telles qu'elles apparaissent, puisqu'il faut établir le PAA dans l'écriture privilégiée par l'agence.

L'énoncé de politique du PFAN pour 9.2.2.5.3 indique que « **Les points d'accès autorisés doivent être en écriture latine** ».

Les énoncés de politique de BAC/BAnQ spécifient également que l'écriture privilégiée est l'écriture latine. Les points d'accès autorisés dans les notices d'autorité et les notices bibliographiques **doivent** donc être en écriture latine, du moins pour ces deux institutions.

Nom en écriture non latine : la démarche

Exemple :

Un catalogueur a en mains une ressource en grec.

Η Αθήνα στον καιρό της πανδημίας / φωτογραφίες : **Διονυσία
Αλεξιάδη**; κείμενα : **Νίκος Βατόπουλος**.

Les deux points d'accès devront **obligatoirement** être donnés en caractères latins dans les autorités et ressembleront à ceci :

100 1_ Alexiádī, Dionysia.

100 1_ Vatópoulos, Níkos.

Nom en écriture non latine : la démarche

Dans certains cas, le nom apparaît déjà dans une forme romanisée. Nous devons établir le PAA en écriture latine; mais cela ne veut pas dire qu'on peut prendre la forme **déjà romanisée** qui apparaît sur notre ressource.

La forme « latinisée » peut varier selon les éditeurs. Pour reprendre l'exemple vu plus haut :

- **Le sceau égyptien / Ossip E. Mandelstam** ; traduction et postface de Claude B. Levenson. (Éditions l'Âge d'homme, collection Classiques slaves)
- **Lettres / Ossip Mandelstam** ; traduites du russe par Ghislaine Capogna-Bardet ; préface d'Annie Epelboin. (Actes Sud, 2018).
- **Selected poems / Osip Mandelstam** ; translated by Clarence Brown and W.S. Merwin ; with an introduction by Clarence Brown. (Penguin Books, 1977).
- **Selected poems / Osip Mandelshtam** ; selected and translated by James Greene ; forewords by Nadezhda Mandelshtam and Donald Davie ; introduction by Donald Rayfield. (Penguin, 1991)
- **Cinquanta poesie / Osip Mandel'stam** ; a cura di Remo Faccani. (Einaudi, 1998)

Dans ces exemples, on nous indique clairement qu'il s'agit de traductions; puisque les textes sont traduits du russe, on sait immédiatement que ce créateur a écrit à l'origine dans une écriture non latine.

Noms de personnes

Que dictent les énoncés de
politique du PFAN?

La démarche selon les ÉP du PFAN

Le PFAN applique l'alternative sous RDA 9.2.2.5.3

Alternative :

Si une forme de nom est **bien établie** dans les sources de référence dans une langue privilégiée par l'agence créant les données, choisir cette forme de nom comme nom privilégié.

On notera que la langue privilégiée par le PFAN est le français*.

Si **différentes formes** sont trouvées dans les sources de référence dans une langue privilégiée par l'agence créant les données, choisir la forme qui se rencontre **le plus souvent**.

Mais attention! Continuons pour voir les instructions du PFAN.

* Voir les Énoncés de politique du PFAN, sur le Wiki du PFAN.

La démarche selon les ÉP du PFAN : 9.2.2.5.3

Tout d'abord, identifier l'alphabet et la langue.

Le PFAN présente 2 instructions légèrement différentes.

Voir les **ÉP du PFAN, 9.2.2.5.3, Alternative.**

1. Toutes les langues écrites en écritures non latines, sauf l'hébreu
1. L'alphabet hébreu (pour l'hébreu, le yiddish et quelques autres langues)

La démarche selon les ÉP du PFAN : 9.2.2.5.3

1. Pour toutes les langues, sauf celles employant l'alphabet hébreu :

On commencera par appliquer l'instruction alternative sous 9.2.2.5.3, et on cherchera s'il existe une forme bien établie dans les sources de référence en français.

La démarche selon les ÉP du PFAN : 9.2.2.5.3

1. Noms écrits en écriture non latine (sauf l'hébreu) :

ÉP du PFAN :

Appliquer l'alternative lorsque le premier élément du nom privilégié **commence par un prénom ou un nom de famille**.

Si une personne est susceptible de figurer dans les sources de référence générales en français, faire une recherche dans l'[*Encyclopédie Larousse*](#), le *Petit Robert* et l'[*Encyclopædia Universalis*](#) dans cet ordre de priorité.

Si le nom est trouvé dans l'[*Encyclopédie Larousse*](#) utiliser la forme qui y est trouvée si celle-ci n'en propose qu'une ou la **première forme** si elle en propose plus d'une dans un même article.

Si l'Encyclopédie Larousse propose des formes différentes trouvées **dans des articles différents**, préférer une forme provenant de l'encyclopédie générale à une forme provenant d'un ouvrage spécialisé.

La démarche selon les ÉP du PFAN : 9.2.2.5.3

1. Noms écrits en écriture non latine (sauf l'hébreu) :

ÉP du PFAN (suite) :

Si le nom n'est pas trouvé dans l'*Encyclopédie Larousse*, faire une recherche dans le *Petit Robert* et, le cas échéant, utiliser la forme qui y est trouvée.

Sinon, faire une recherche dans l'[Encyclopædia Universalis](#) et utiliser la forme qui y est trouvée s'il y en a une.

La démarche selon les ÉP du PFAN : 9.2.2.5.3

1. Noms écrits en écriture non latine (sauf l'hébreu) :

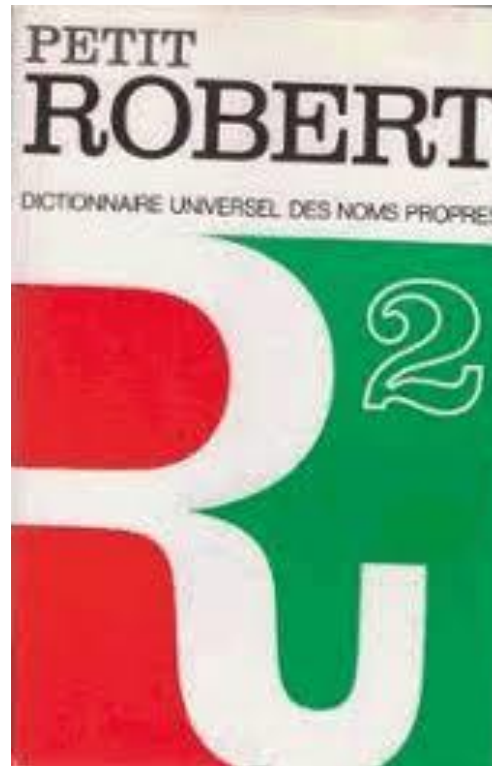
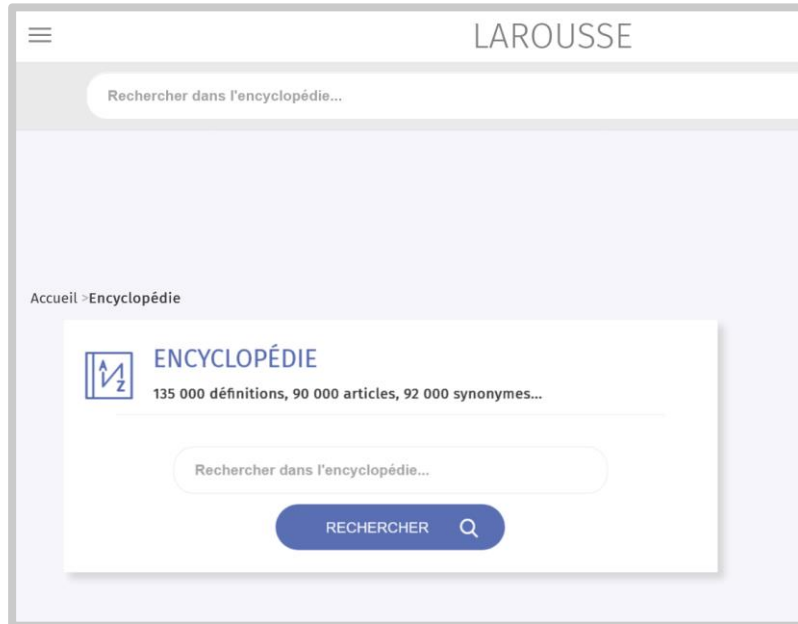
Attention! On doit transcrire le nom exactement tel qu'on le trouve dans les sources de référence : prénom, patronyme ou second prénom, initiales, nom de famille, incluant tous les accents.

Noter que deux de ces trois sources sont disponibles en ligne :

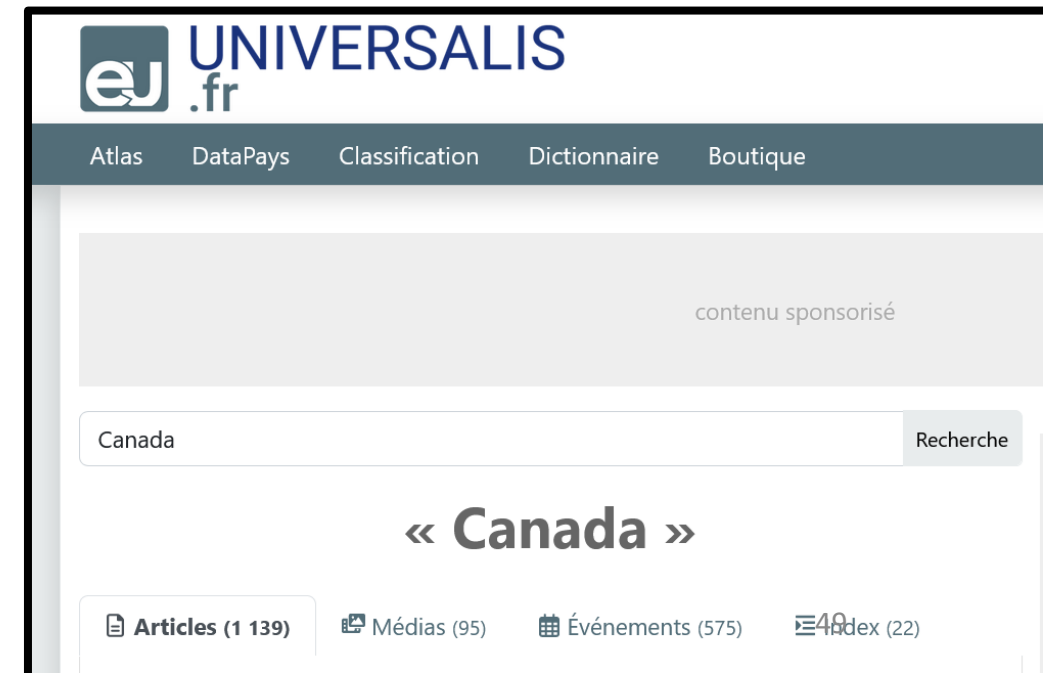
- Larousse : www.larousse.fr (bien chercher dans la partie Encyclopédie, et non dans la partie Dictionnaire)
- Universalis : www.universalis-edu.com

La démarche selon les ÉP du PFAN : 9.2.2.5.3

1. Noms écrits en écriture non latine (sauf l'hébreu) :



Romanisation des noms



La démarche selon les ÉP du PFAN : 9.2.2.5.3

1. Noms écrits en écriture non latine (sauf l'hébreu) : suite de l'ÉP du PFAN

(Les catalogueurs sont encouragés à consulter les trois sources peu importe le résultat des recherches pour identifier des variantes susceptibles de faire l'objet de **renvois**.)

Si le nom ne se trouve dans **aucune** de ces trois sources, utiliser la forme systématiquement romanisée du nom (c'est-à-dire une forme romanisée à partir d'une [table de romanisation](#) acceptée par le PFAN).

- *Exception* : Pour les personnes célèbres dont le premier élément du nom **est un prénom** mais qui ne se trouvent pas dans les trois encyclopédies générales de langue française **en raison de leur renommée spécialisée**, consulter les principales encyclopédies spécialisées (par exemple, *Le nouveau Théo* de Michel Dubost et Stanislas Lalanne, le *Dictionnaire de l'Antiquité* de Jean Leclant) pour déterminer s'il existe une forme française bien établie du nom. (« Trouvé dans » la source de référence signifie qu'il existe un article sous le nom de la personne).

La démarche selon les ÉP du PFAN : 9.2.2.5.3

1. Noms écrits en écriture non latine (sauf l'hébreu) : suite de l'ÉP du PFAN

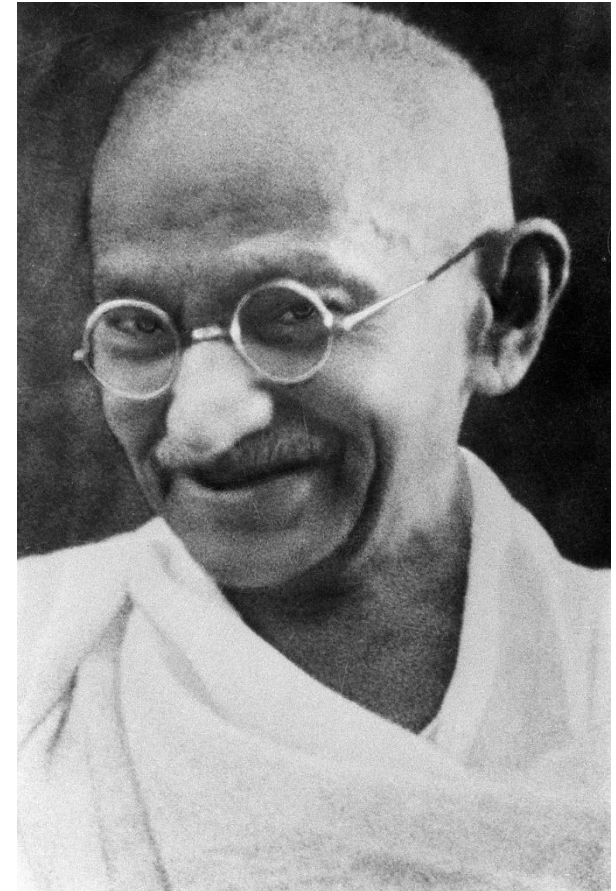
Pour les personnes qui ne sont pas incluses dans les trois encyclopédies générales de langue française mentionnées ci-dessus **parce que leur renommée est trop récente** (par exemple, les nouveaux auteurs, les danseurs, les personnes devenues célèbres récemment en tant que personnalités politiques ou culturelles), suivre cet ordre de préférence :

- Si le nom est trouvé sous une forme romanisée dans une source en ligne gratuite largement connue et facile à consulter, utiliser cette forme, en particulier lorsqu'une personne qui écrit ou sur laquelle on écrit principalement dans ces écritures fournit une forme romanisée privilégiée du nom dans cette source (par exemple, [Facebook](#), [LinkedIn](#)) ou, à défaut d'une telle source, une source générale (par exemple, [Wikipédia](#) en français).
- Consulter les annuaires des encyclopédies, et de grands journaux tels que [Le Monde](#) et [La Presse](#) pour déterminer s'il existe une forme française bien établie du nom.
- **Sinon, utiliser la forme systématiquement romanisée du nom.**

La démarche selon les ÉP du PFAN : 9.2.2.5.3

Exemple : મોહનદાસ કરમચંદ ગાંધી

Étant donné la notoriété de cette personne, le catalogueur pense trouver ce nom dans des sources de références générales en français. S'il ne trouve rien, il devra employer la table de romanisation ISO pour le gujarati.



La démarche selon les ÉP du PFAN : 9.2.2.5.3

Exemple :

Homère, poète grec de l'Antiquité.

En grec ancien : Ὅμηρος

Très connu en français sous le nom « Homère ». Forme trouvée dans le Larousse. C'est donc la forme employée. On ajoutera un renvoi pour la forme translittérée.

100 0_ \$a Homère

400 0_ \$a Hómīros

La démarche selon les ÉP du PFAN : 9.2.2.5.3

1. Noms écrits en écriture non latine (sauf l'hébreu)

Exemple :

Михаил Афанасьевич Булгаков

Ressource cataloguée : Le Maître et Marguerite / **Mikhail Boulgakov** ; texte présenté, traduit et annoté par Françoise Flamant. (Gallimard, 2011).

Recherche dans l'Encyclopédie Larousse : forme trouvée :

Mikhaïl Afanassievitch Boulgakov

Écrivain russe (Kiev 1891 – Moscou 1940)

PAA : Boulgakov, Mikhaïl Afanassievitch, \$d 1891-1940

La démarche selon les ÉP du PFAN : 9.2.2.5.3

1. Noms écrits en écriture non latine (sauf l'hébreu)

Exemple d'une personne dont la notoriété est trop spécialisée ou trop récente :

Сергій Вікторович Жадан (Serhiy Viktorovytch Jadan), poète, romancier et essayiste ukrainien né en 1974.

Ressource cataloguée : **La route du Donbass / Serhiy Jadan ; traduit de l'ukrainien par Iryna Dmytrychyn.** (Lausanne : Éditions Noir sur blanc, 2013.)

Recherches dans l'Encyclopédie Larousse, le Petit Robert des noms propres, et l'Encyclopédie Universalis : pas trouvé

Recherche dans des dictionnaires spécialisés (sur la littérature) : pas de résultat.

Facebook : Сергій Жадан

Wikipédia en français : Serhiy Jadan

PAA : Jadan, Serhiy, \$d 1974- . On doit employer la forme de Wikipédia

La démarche selon les ÉP du PFAN : 9.2.2.5.3

1. Noms écrits en écriture non latine (sauf l'hébreu)

Rappel : L'énoncé de politique du PFAN pour 9.2.2.5.3, qui touche ces alphabets dit :

Appliquer l'alternative lorsque le premier élément du nom privilégié **commence par un prénom ou un nom de famille.**

Exemples :

Wong, Xia

Rachel, tante

Anastasie, sainte

On n'applique donc **pas** l'alternative dans les cas où le premier élément du nom privilégié ne commence ni par un prénom, ni par un nom de famille.

Exemples :

Une religieuse carmélite

Une élève des Ursulines

Femme de ménage

Auteur de L'adresse au peuple breton.

La démarche selon les ÉP du PFAN : 9.2.2.5.3

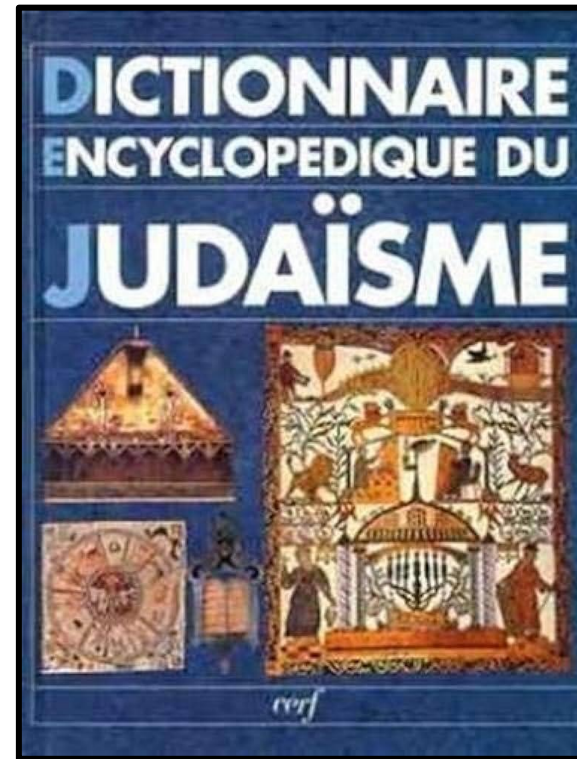
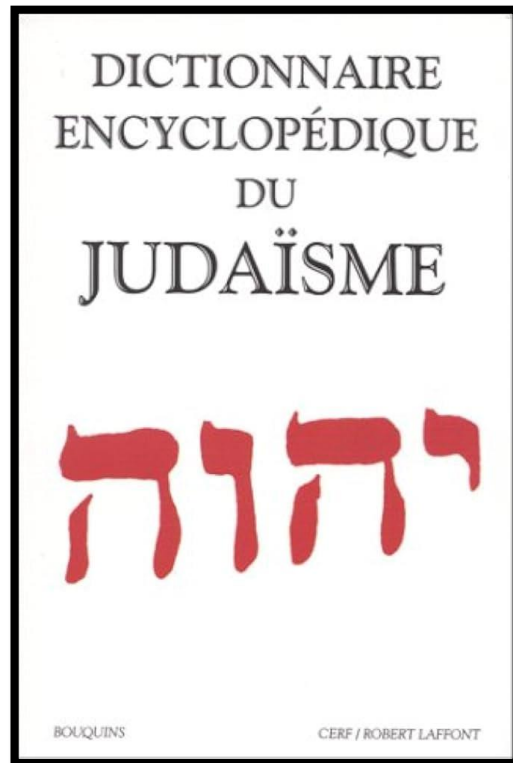
2. Noms en alphabet hébreu : ÉP du PFAN

Suivre cet ordre de préférence dans le choix de la vedette pour les personnes dont les noms sont en alphabet hébreu :

1. Si le nom se trouve en évidence sous une forme romanisée dans la ressource en mains dans une langue utilisant l'alphabet hébreu, utiliser cette forme.
2. Si le nom est trouvé comme titre d'un article sur la personne dans le *Dictionnaire encyclopédique du judaïsme*, utiliser cette forme.

La démarche selon les ÉP du PFAN : 9.2.2.5.3

2. Noms en alphabet hébreu



La démarche selon les ÉP du PFAN : 9.2.2.5.3

2. Noms en alphabet hébreu : ÉP du PFAN (suite)

3. Si le nom est trouvé sous une forme romanisée dans une source en ligne gratuite largement connue et facile à consulter, utiliser cette forme, en particulier lorsqu'une personne qui écrit ou sur laquelle on écrit principalement en hébreu fournit une forme romanisée privilégiée du nom dans cette source (par exemple, [Facebook](#), [LinkedIn](#)) ou, à défaut d'une telle source, une source générale (par exemple, [Wikipédia](#) en français).
4. Sinon, utiliser la forme systématiquement romanisée du nom.

La démarche selon les ÉP du PFAN : 9.2.2.5.3

2. Noms en alphabet hébreu : ÉP du PFAN (suite)

5. Cependant,

- a) Si le point d'accès autorisé pour un auteur qui écrit dans une langue utilisant l'alphabet hébreu reflète la forme systématiquement romanisée et qu'une ressource reçue ultérieurement contenant le nom dans une langue utilisant l'alphabet hébreu montre un nom non systématiquement romanisé (c'est-à-dire une « romanisation trouvée »), **de manière générale, ne pas modifier le point d'accès autorisé**. Cela signifie que les noms systématiquement romanisés ne seront candidats au changement que dans des cas exceptionnels.
- b) Si le point d'accès autorisé pour un auteur qui écrit dans une langue utilisant l'alphabet hébreu reflète une forme non systématiquement romanisée et qu'une ressource reçue ultérieurement contenant le nom dans une langue utilisant l'alphabet hébreu montre une forme non systématiquement romanisée différente (c'est-à-dire une « romanisation trouvée » différente), ne pas changer le point d'accès autorisé jusqu'à ce que la forme différente prédomine clairement.

La démarche selon les ÉP du PFAN : 9.2.2.5.3

2. Noms en alphabet hébreu

Exemple :

La ressource cataloguée est la suivante :

Ce qui reste de nos vies : roman / **Zeruya Shalev** ; traduit de l'hébreu par Laurence Sendrowicz. (Gallimard, 2014).

Zeruya Shalev est une écrivaine israélienne née en 1959.

La ressource en mains n'emploie pas l'alphabet hébreu.

On a trouvé en dehors de la ressource la forme en hébreu : צרויה שלו.

Mais, comme la forme « Zeruya Shalev » apparaît sur la page Facebook de l'écrivaine, c'est cette forme qu'on doit employer comme nom privilégié.

La démarche selon les ÉP du PFAN : 9.2.2.5.3

2. Noms en alphabet hébreu

S'il faut romaniser le nom de façon systématique :

On emploiera les [tables de romanisation](#) adoptées par le PFAN.

Attention! La romanisation de l'hébreu requiert souvent de consulter des dictionnaires et d'autres sources en plus de la table de romanisation ISO, **principalement dans le but de fournir les voyelles.**

Le principal dictionnaire employé est *Hqmilw̄n heḥadaš* (Yrwšalayim : Qiryat-seper, 1966-1970) par 'Abraham 'Eben-Šwšan.

Pour de plus amples informations, consulter le document *interne Romanisation des caractères hébraïques*.

Créateurs d'œuvres non textuelles et personnes-sujets

Cas particuliers :

- une personne qui crée des œuvres non textuelles (p. ex. un artiste visuel, un compositeur, un sculpteur)
- une personne dont la contribution à une œuvre n'est pas de nature textuelle (p. ex. un illustrateur, un chef d'orchestre, un instrumentiste, un chanteur, un danseur)
- une personne qu'on souhaite établir pour employer le nom comme sujet (p. ex. un politicien, un joueur de tennis ou de hockey)

Créateurs d'œuvres non textuelles et personnes-sujets

Énoncés de politique du PFAN : **9.2.2.5.3, Applicabilité**

Les personnes qui portent des noms dérivés d'une écriture non latine mais qui écrivent [/créent/travaillent/vivent] dans une langue à écriture latine ne doivent pas être traitées selon cette instruction.

Exemple :

Le catalogueur souhaite faire un point d'accès sujet à Denis Shapovalov pour le livre "The future of tennis", 2018.

- C'est un joueur de tennis qui est né en Israël de parents soviétiques; il a immigré au Canada pendant sa petite enfance et vit présentement aux Bahamas.

Donc, il travaille et vit au États-Unis. Le catalogueur n'applique pas 9.2.2.5.3.

Créateurs d'œuvres non textuelles et personnes-sujets

Exemples :

Invasion : music and art for Ukraine / Lewis Spratlan, composer ; Nadia Shpachenko, pianist. (Disque compact publié en Californie par Reference Recordings en 2022). La pianiste est décrite dans le livret comme étant ukrainienne.

Nadia Shpachenko : d'après les sites web la concernant, cette pianiste américano-ukrainienne est née en Ukraine, et elle a déménagé aux États-Unis en 1994, alors qu'elle était adolescente; elle vit et enseigne en Californie. Donc, elle emploie elle-même cette forme de nom romanisée. (Mais attention! sur le site web de son université, son nom apparaît comme **Nadia Shpachenko-Gottesman**... renvoi en perspective!)

C'est chic d'être vert / Jane O'Connor ; illustrations, Aleksey Ivanov et Olga Ivanov ; texte français d'Hélène Pilotto. (Collection Je lis avec Mademoiselle Nancy, Scholastic, 2011)

Aleksey Ivanov et Olga Ivanov : ce couple d'illustrateurs s'est rencontré au cours d'art à Moscou; ils ont immigré aux États-Unis en 2002, et vivent au Colorado.

William Kurelek : the messenger / curators Tobi Bruse, Mary Jo Hughes, Andrew Kear ; with essays by Brian Dedora, Avrom Isaacs, Brian Smylski. (Winnipeg Art Gallery, 2011)

William Kurelek : cet artiste est né en Alberta en 1927; il est d'origine ukrainienne.

Toutes ces personnes écrivent/créent/travaillent/vivent dans une langue à écriture latine.

Donc, nous employons cette forme.

Créateurs d'œuvres non textuelles et personnes-sujets

Exemples :

Memories of murder / a film by Joon-ho Bong. (DVD d'un film sud-coréen réalisé en 2003) Les acteurs principaux sont Song Kang-ho, Kim Sang-kyeong, Kim Roe-ha, Park Hae-il, Jae-ho Song et Hie-bong Byeon.

Mademoiselle / un film de Park Chan-Wook. (DVD d'un film sud-coréen réalisé en 2016). Réalisation, Park Chan-Wook ; scénario, Chung Seo-Kyung, Park Chan-Wook.

Toutes ces personnes écrivent/créent/travaillent/vivent dans une langue à écriture non latine.

Donc, nous devons poursuivre la démarche.

Créateurs d'œuvres non textuelles et personnes-sujets

Exemples :

12 études d'exécution transcendante : \$b S139/R2b ; 2 études de concert : S145/R6 / \$c Liszt ; **Sheng Cai**. (Disque Atma classique, 2019, avec le pianiste canadien Sheng Cai).

Qui veut des crêpes? /\$c texte, Yuichi Kimura ; **illustrations, Toshio Nishiuchi** ; traduction, Corinne Delporte. (Montréal : Crackboom, 2020)

Plus de recherches sont nécessaires pour savoir si ces personnes écrivent/créent/travaillent/vivent dans une langue à écriture non latine.

Donc, nous devons poursuivre la démarche.

Créateurs d'œuvres non textuelles et personnes-sujets

Exemple d'une personne dont la contribution n'est pas de nature textuelle et dont la notoriété est trop spécialisée ou trop récente :

Jewels : ballet in three parts / \$c by Brian Large (DVD, Opus Arte, 2006) – (aussi : disque Blu-Ray, Théâtre Mariinsky, 2011).

Au générique : Ulyana Lopatkina, **Igor Zelensky**, Irina Golub, Andrian Fadeyev, Zhanna Ayupova, soloists ; Mariinsky Ballet and Orchestra ; Makhar Vaziev, ballet director ; Tugan Sokhiev, conductor.

Cette personne écrit/crée/travaille/vit dans un pays dont la langue est à écriture non latine.

Donc, nous devons poursuivre la démarche.

Forme russe du nom à l'extérieur de la ressource (Wikipédia en français) : **Игорь Анатольевич Зеленский**

(danseur russe né en 1969, ancien danseur au Mariinsky et directeur artistique depuis peu.)

Recherche dans l'Encyclopédie Larousse : pas trouvé.

Recherche dans le Petit Robert : pas trouvé.

Recherche dans l'Encyclopédie Universalis : pas trouvé.

Recherche dans des dictionnaires spécialisés (sur la danse ou les arts) : pas de résultat.

Wikipédia en français : Igor Zelenski

Point d'accès autorisé : Igor Zelensky [la forme de Wikipédia en français]

Romanisation des noms

Nom de personne établi comme sujet

Personne qu'on souhaite établir dans le fichier d'autorité parce qu'on a une ressource à son sujet.

Exemple d'une personne dont on n'a pas en main de ressources publiées auxquelles elle a contribué, mais dont on connaît la langue ou la nationalité:

Alex Ovechkin (joueur de hockey russe); ressource associée: Alex Ovechkin (Scholastic, 2022)

Créateurs d'œuvres non textuelles et personnes-sujets

Exemple: **Sayyid Fadl**

Le catalogueur doit établir une notice d'autorité pour Sayyid Fadl qui est le sujet de l'ouvrage **For God or empire** de Wilson Chacko Jacob. Forme du nom dans l'ouvrage :

Sayyid Fadl (page de titre); **Fadl Ibn Alawi** (page 1)

Ce que le catalogueur a appris:

- LC/NAF, forme retenue : **Faḍl ibn 'Alawī, Ṣc Amir of Ṣafār, Ṣd 1825-1900**
- Autorités BnF, forme retenue : **Fazal Pookoya Thangal (1825-1900)**
- Sayyid Fadl est aussi auteur de plusieurs ouvrages en langue arabe. Il y a 8 notices dans OCLC. Il semble n'y avoir aucune traduction dans une autre langue. Par contre, il existe un autre ouvrage en anglais portant sur cette personne : Mappila leader in exile : a political biography of **Syed Fazl Pookoya Tangal**, 2012.

Créateurs d'œuvres non textuelles et personnes-sujets

Démarche :

1. **Cette personne écrit-elle (crée/travaille/vit) dans une langue à écriture non latine?**
Oui
2. **Le texte de la première ressource cataloguée a-t-il été écrit à l'origine dans une langue à caractères non latins ?** Ici, même si on veut créer une notice d'autorité sujet, on sait que le sujet est un auteur et qu'il a écrit en langue arabe. Donc, la réponse est oui.

Donc, le catalogueur va appliquer l'instruction alternative sous 9.2.2.5.3 et cherchera s'il existe une forme bien établie dans les sources de référence en français.

- Recherche dans l'Encyclopédie Larousse : pas trouvé.
- Recherche dans le Petit Robert : pas trouvé.
- Recherche l'Encyclopédie Universalis : pas trouvé.
- Wikipédia en français : pas trouvé.

Créateurs d'œuvres non textuelles et personnes-sujets

Démarche (suite)

Aucune forme trouvée dans les ressources en français.

Donc, le catalogueur doit translittérer, mais il n'a pas la forme en alphabet non latin.

Action :

Prendre la forme non latine sur les titres en arabe/notice bibliographique

Exercice

Ressource cataloguée : Pour l'Ukraine / \$c Volodymyr Zelensky ; traduit, présenté et annoté par Raphaël Zyss. 2022

Nom à établir : Volodymyr Zelensky

Recherche :

Encyclopédie Larousse : trouvé seulement dans l'article consacré à l'Ukraine sous la forme: chef d'état: Volodymyr Zelenskyï

Petit Robert : rien.

Encyclopédie Universalis : Zelensky, Volodymyr

Option pour valider : Wikipédia en français : Volodymyr Zelensky

En ukrainien: Володимир Олександрович Зеленський ; en russe: Владимир Александрович Зеленский ;

(Volodymyr Oleksandrovytch Zelensky, ou Vladimir Aleksandrovitch Zelenski), humoriste, acteur et homme d'état ukrainien, né en 1978.

Réponse: 100 1_ \$a Zelensky, Volodymyr, \$d 1978-

Personne se présente dans plus d'une langue

9.2.2.2 : Lorsqu'un nom de personne se présente dans plus d'une langue, voir les instructions supplémentaires sous 9.2.2.5.2. Lorsque le nom est trouvé dans une écriture qui diffère d'une écriture privilégiée par l'agence créant les données, voir 9.2.2.5.3.

9.2.2.5.2 : Si un nom de personne a figuré sous des formes linguistiques différentes dans les manifestations associées à la personne, choisir comme nom privilégié la forme correspondant à la langue de la plupart des manifestations.

Alternative : Choisir une forme de nom largement reconnue dans une langue et une écriture privilégiées par l'agence créant les données.

Pratique de BAC/BAnQ pour l'alternative : Ne pas appliquer l'alternative.

Dans un tel cas, si la forme du nom choisie apparaît en écriture non latine : suivre simplement les instructions sous 9.2.2.5.3, Noms trouvés dans une écriture non privilégiée.

Exceptions

Les exceptions

9.2.2.4, Enregistrement d'un nom privilégié d'une personne

- Voir l'annexe F pour des instructions supplémentaires sur l'enregistrement d'un nom de personne dans les catégories suivantes : noms dans l'alphabet arabe, voir F1.

9.2.2.5.2, Exceptions : Forme grecque ou latine par opposition à d'autres formes.

Des formes différentes du nom figurent parfois dans les sources de référence et/ou les manifestations associées à la personne. Si un nom de personne est trouvé dans une **forme grecque ou latine** ainsi que dans une forme dans la langue maternelle de la personne ou dans la langue adoptée par la personne, choisir comme nom privilégié **la forme trouvée le plus couramment dans les sources de référence**. **Exemple : Hugo Grotius, et non Hugo de Groot (intellectuel néerlandais).**

[On peut présumer qu'il s'agit ici de sources de référence dans la langue de l'agence de catalogage, soit en français].

En cas de doute, choisir la **forme grecque** ou latine pour les personnes qui étaient actives **avant**, ou principalement avant, 1400 après J.-C. Pour les personnes actives après cette date, choisir la forme dans la langue maternelle de la personne ou dans la langue adoptée par la personne.

Dans les cas où la forme grecque apparaîtrait en caractères grecs, se référer à 9.2.2.5.3.

Noms de personnes

Variantes de points d'accès

Les variantes de points d'accès

MARC 21 :

400 (nom de personne)

410 (nom de collectivité)

411 (nom de réunion)

430 (titre uniforme)

451 (nom géographique)

Les variantes de points d'accès

Noms de personnes

Nous avons constaté que parfois, les choix sont nombreux, par exemple :

- Forme trouvée dans le Larousse
- Forme trouvée dans le Robert ou Universalis
- Forme trouvée dans la ressource en mains
- Forme trouvée dans d'autres ressources
- Forme translittérée selon la table ISO (si ce n'est pas la forme privilégiée)
- Forme translittérée selon une autre table de romanisation
- Forme trouvée dans d'autres sources (en ligne, etc.)
- Formes trouvées dans d'autres notices d'autorité (NACO, VIAF, BNF, etc.)

Les variantes de points d'accès

Noms de personnes

Il est recommandé d'ajouter des variantes de point d'accès (MARC 21 : zone 400) pour n'importe laquelle de ces formes, si on les a trouvées, et si on les juge utiles pour les usagers ou utiles dans le contexte du PFAN.

Bien entendu, on veut éviter qu'un doublon soit créé dans le futur.

Si on a choisi une forme francisée, il serait utile d'ajouter en renvoi une forme systématiquement romanisée d'après les tables approuvées par le PFAN, si elle est différente, sauf si on ne possède pas les connaissances requises pour le faire.

Les variantes de points d'accès

Exemples :

100 1_ \$a Gandhi, \$c Mahatma, \$d 1869-1948

(plus de 30 variantes)

100 1_ \$a Rachmaninov, Sergueï Vassilievitch, \$d 1873-1943

(près de 20 variantes)

Les variantes de points d'accès

Exemple :

100 1_ \$a Mandelstam, Ossip, \$d 1891-1938

Si on catalogue toutes les ressources suivantes, on peut ajouter, au fur et à mesure, un renvoi pour chaque nouvelle forme rencontrée.

- **Le sceau égyptien / Ossip E. Mandelstam** ; traduction et postface de Claude B. Levenson. (Éditions l'Âge d'homme, collection Classiques slaves)
- **Lettres / Ossip Mandelstam** ; traduites du russe par Ghislaine Capogna-Bardet ; préface d'Annie Epelboin. (Actes Sud, 2018).
- **Selected poems / Osip Mandelstam** ; translated by Clarence Brown and W.S. Merwin ; with an introduction by Clarence Brown. (Penguin Books, 1977).
- **Selected poems / Osip Mandelshtam** ; selected and translated by James Greene ; forewords by Nadezhda Mandelshtam and Donald Davie ; introduction by Donald Rayfield. (Penguin, 1991)

Les variantes de points d'accès

Noms de personnes

- Renvois en écritures non latines :

ÉP du PFAN pour 9.2.2.5.3 :

Des formes non latines peuvent être enregistrées comme variantes de point d'accès (zones MARC 4XX) pour les langues et écritures suivantes :

- écriture perso-arabe (p. ex., arabe, persan, ourdou, pachto);
- hébreu, yiddish;
- chinois, coréen, japonais;
- écritures basées sur le cyrillique;
- grec.

Les variantes de points d'accès

- Guide des autorités de nom du PFAN :
- 667 : Dans une notice d'autorité qui comprend une variante de point d'accès dans une écriture non latine, utiliser la zone 667 avec une note indiquant : « Le renvoi en écriture non latine n'a pas été évalué. » (« Les renvois en écriture non latine n'ont pas été évalués. »)
 - Attribuer la valeur « b » à la zone 008/29 pour indiquer que la variante de point d'accès n'a pas été évaluée.
- 670 : Si un catalogueur choisit de fournir des variantes de point d'accès en écriture non latine, les 670 \$b doivent contenir aussi bien la transcription du ou des textes en écriture non latine trouvés dans la source que la ou les formes systématiquement romanisées.

Les variantes de points d'accès

Si le fichier LC/NAF contient une notice d'autorité avec une multitude de variantes du point d'accès dont certaines sont en écriture non latine, devrait-on copier-coller toutes les variantes en écritures non latines?

- C'est au catalogueur de déterminer quelles variantes sont les plus utiles dans le contexte du PFAN et devraient être ajoutées. Il faut garder à l'esprit que toute variante en écriture non latine doit normalement aussi figurer dans une zone 400 sous une forme romanisée selon les tables approuvées par le PFAN. Si la notice LC/NAF comprend une zone 400 comprenant une forme équivalente romanisée selon les tables ALA-LC, il faut s'assurer d'inclure également une zone 400 comprenant une forme romanisée selon les tables approuvées par le PFAN lorsque cette forme diffère.
- On doit aussi se rappeler qu'il faut justifier les variantes dans des zones 670.

Fin du **Jour 1**

Des questions?

Noms de familles

Les noms de familles

Rappel : selon les situations, les notices d'autorité pour les familles peuvent résider dans le fichier des noms (fichier Canadiana) ou dans le fichier sujets (RVM).

RDA 10.0

- [LC practice/PCC practice: Apply this chapter for distinctive family entities; continue the current subject cataloging policy for general family groupings (as described in *Subject Headings Manual* (SHM) instruction sheet [H 1631](#), Genealogy and family names). Separate authority records will exist in the Library of Congress/NACO Authority File and the Library of Congress Subject Headings file.
- Pratique de BAC : Appliquer les lignes directrices de ce chapitre pour les noms des entités famille et pour les noms des entités sujet. BAC ne suit pas l'ensemble des dispositions de la feuille d'instruction H1631, Genealogy and family names du LC Subject Headings Manual (SHM). BAC ne crée pas nécessairement des notices d'autorité distinctes dans le fichier sujet.
- Pratique de BAnQ : Appliquer les instructions de ce chapitre pour une famille spécifique lorsque, selon les instructions des chapitres 19–22, un point d'accès représentant cette famille est requis pour enregistrer une relation avec une famille associée à une ressource. Lorsqu'un point d'accès sujet est requis pour une famille, utiliser le point d'accès établi dans le Répertoire des vedettes-matière.

Les noms de familles

RDA ne présente aucune instruction, au chapitre 10 (identification des familles) pour les cas où des éléments apparaissent dans une écriture qui n'est pas celle normalement employée par l'agence de catalogage, sauf l'instruction 10.2.2.5 qui renvoie à 9.2.2.5.3.

Une instruction générale est donnée sous 8.4, dans le chapitre 8 qui s'applique à l'ensemble des agents. Pour le PFAN, les points d'accès doivent bien entendu être en écriture latine.

On consultera RDA 9.2.2.5.3, et on lira l'ÉP du PFAN associé. On appliquera l'alternative à 9.2.2.5.3, si elle s'applique.

Les noms de familles

Exemple fictif :

Un blog publié par une famille ukrainienne.

À noter :

Une famille employée comme **sujet** et non comme **agent** sera établie dans le fichier des vedettes-matière plutôt que dans le fichier des noms.

D'autres instructions s'appliquent.

Exemple :

Романовы

(la Maison Romanov, ou dynastie des Romanov, dynastie régnante en Russie de 1613 à 1917): n'est pas agent d'une œuvre.

Noms de collectivités

Les points d'accès autorisés : que dit RDA?

11.2.2.12 : Noms [de collectivités] trouvés dans une écriture non privilégiée

Si un nom de collectivité **est trouvé dans une écriture qui diffère** d'une écriture privilégiée par l'agence créant les données, **translittérer le nom** selon la méthode de translittération adoptée par l'agence.

ÉP de PFAN:

Enregistrer une forme translittérée du nom de collectivité dans les points d'accès autorisés, le cas échéant, en utilisant les tables de romanisation approuvées par le PFAN. Les formes non latines qui figurent sur la source peuvent être enregistrées comme variantes de point d'accès dans les notices d'autorité (zones MARC 4XX) pour les langues et écritures suivantes : écriture perso-arabe (p. ex., arabe, persan, ourdou, pachto); hébreu, yiddish; chinois, coréen, japonais; écritures basées sur le cyrillique; et grec.

Les points d'accès autorisés : que dit RDA?

11.2.2.12 : Noms [de collectivités] trouvés dans une écriture non privilégiée

- ÉP du PFAN: **Ne pas appliquer l'alternative.**

Les noms de collectivités

Donc : **on doit romaniser**, à l'aide des tables de romanisation, et ce, même si une forme déjà translittérée apparaît dans la ressource en mains.

Si on a un document uniquement en français, on doit donc chercher (possiblement à l'extérieur de la ressource) la forme originale du nom, dans la langue et l'écriture d'origine, pour pouvoir ensuite la romaniser.

Si une forme déjà translittérée apparaît dans la ressource en mains, ou dans les ressources associées à la collectivité, on enregistrera en général cette autre forme (ou ces autres formes) comme variante(s) du nom, en 410.

Les noms de collectivités

On peut bien entendu vérifier quelles sont les langues officielles de l'organisme; voir 11.2.2.5.2.

Exemple :

la **Société Makivvik** porte officiellement un nom en Inuktitut, ᐱᕈᕐᕕᕐᕐᕐ ; mais aussi un nom français, Makivvik.

Le nom français sera choisi, en vertu de 11.2.2.5.2.

Attention! Parfois, un nom français apparaît sur un site Web, par exemple, mais cela ne signifie pas forcément que c'est le nom officiel de l'organisme.

Les noms de collectivités

Exemples:

110 2_ Matsushita Denki Sangyō

Le nom se présente ainsi dans l'écriture originale : 松下電器産業

110 2_ Mariinskiĭ teatr (1991-)

Le nom se présente ainsi dans l'écriture originale : Мариинский театр
(forme employée depuis 1991)

Les noms de collectivités

Exemples:

110 2_ Ḥizb al-‘adālaṭ wa al-ttanmiyaṭ (Maroc)

Le nom se présente ainsi dans l’écriture originale : حزب العدالة والتنمية

En français, connu comme: Parti de la justice et du développement

110 2_ Ḥarakaṭ al-ttawḥīd wa al-iṣlāḥ (Maroc)

Le nom se présente ainsi dans l’écriture originale : حركة التوحيد والإصلاح

En français, connu comme : Mouvement de l'unicité et de la réforme

Noms de collectivités

Variantes de points d'accès

Les variantes de points d'accès

MARC 21 :

400 (nom de personne)

410 (nom de collectivité)

411 (nom de réunion)

430 (titre uniforme)

451 (nom géographique)

Les variantes de points d'accès

Pour les noms de collectivités :

- Renvois en écritures non latines :

ÉP du PFAN pour 11.2.2.12 :

[...]

Les formes non latines qui figurent sur la source **peuvent être enregistrées comme variantes de point d'accès** dans les notices d'autorité (zones MARC 4XX) pour les langues et écritures suivantes : écriture perso-arabe (p. ex., arabe, persan, ourdou, pachto); hébreu, yiddish; chinois, coréen, japonais; écritures basées sur le cyrillique; et grec.

Noms géographiques

Les points d'accès autorisés : que dit RDA?

- Pour les noms géographiques, on doit **d'abord** appliquer les instructions données au début du chapitre 16 (avant même de se préoccuper de l'écriture).
- Les instructions générales s'appliquent à tous les noms de lieux, peu importe le niveau (pays, provinces, villes, petites localités, etc.)

Les points d'accès autorisés : que dit RDA?

- 16.2.2.4 : forme en caractères latins
- On doit chercher une forme française du nom dans **plus d'une source en français** – dictionnaires, encyclopédies, répertoires, cartes détaillées (en français), etc. – pour voir s'il existe vraiment un nom répandu en français.
- On ne doit pas se limiter à une seule source (ce qui peut s'avérer difficile, en particulier lorsqu'on cherche le nom d'une petite ville!)
- Attention! L'ordre de priorité des sources, tel que vu pour les noms personnels du premier groupe de langues (Larousse d'abord, etc.) ne s'applique **pas** ici.
- Si le nom de lieu est trouvé dans une écriture non privilégiée : voir alors RDA 16.2.2.5 + ÉP du PFAN

Les points d'accès autorisés : que dit RDA?

16.2.2.5 Noms [de lieux] trouvés dans une écriture non privilégiée

Si un nom de lieu **est trouvé dans une écriture qui diffère d'une écriture privilégiée** par l'agence créant les données, **translittérer le nom** selon la méthode de translittération adoptée par l'agence.

ÉP du PFAN

Si le nom de lieu est dans une langue écrite en caractères non latins, translittérer le nom en se référant aux tables de romanisation du PFAN pour cette langue.

PFAN n'applique pas l'Alternative sous 16.2.2.5

Les points d'accès autorisés : que dit RDA?

Exemples de nom de lieu :

- Bila Tserkva (Zakarpatskaja oblast', Ukraine)
- Ḥizb al-‘adālaṭ wa al-ttanmiyaṭ (Maroc)
- Bìla Cerkva (Transcarpatie, Ukraine)
- Бахмут : ville ukrainienne connue en français sous le nom de Bakhmout. Si on ne le trouve pas dans un répertoire, on doit translittérer avec la table de la BNF, tel que prescrit par le PFAN. Résultat : Bahmut (Ukraine)
- 大阪市 : ville japonaise connue en français sous le nom de Osaka ou Ōsaka. On le trouve dans des sources, donc on va prendre une forme répandue, plutôt que de translittérer. Le résultat pourrait être : Osaka (Japon) ou encore Ōsaka (Japon), selon le résultat de vos recherches.

Titres privilégiés pour les œuvres

Note : Ces instructions s'appliquent à toutes les œuvres, qu'elles aient un créateur ou non.

Les titres privilégiés pour les œuvres : que dit RDA?

- RDA 6.2.2.7, Titres trouvés dans une écriture non privilégiée :
Si un titre d'œuvre est trouvé dans une écriture qui diffère d'une écriture privilégiée par l'agence créant les données, **translittérer le titre selon la méthode de translittération adoptée par l'agence.**

Alternative :

S'il existe un titre ou une **forme de titre consacrée par l'usage** dans les sources de référence dans une **langue privilégiée par l'agence** créant les données, **choisir ce titre** ou cette forme de titre comme titre privilégié d'une œuvre.

Les titres privilégiés pour les œuvres

RDA 6.2.2.7, Titres trouvés dans une écriture non privilégiée :

ÉP du PFAN pour l'alternative de 6.2.2.7 :

Appliquer l'alternative pour les œuvres **anonymes** créées **avant 1501** et qui ne sont **ni en grec ni en écriture latine**. Choisir comme titre privilégié un titre consacré par l'usage en français s'il en existe un.

Les titres privilégiés pour les œuvres

- RDA 6.2.2.7, Titres trouvés dans une écriture non privilégiée :

Une instruction supplémentaire, qui s'applique aux œuvres écrites en grec classique, ou écrites par un père de l'Église ou un autre auteur byzantin avant 1453, indique également :

Lors du choix du titre d'une œuvre en grec classique ou byzantin, voir les instructions supplémentaires sous 6.2.2.5, Exception.

ÉP du PFAN pour 6.2.2.5 :

Pour les œuvres grecques classiques et byzantines couvertes par l'exception, choisir comme titre privilégié un **titre consacré par l'usage** en français.

Les titres privilégiés pour les œuvres

Pour toute œuvre, hormis les œuvres anonymes écrites avant 1501 et les œuvres en grec ancien, il faut employer une romanisation systématique, soit se servir des tables de translittération – et ce, même s’il existe un titre répandu en français.

Les titres privilégiés pour les œuvres

RDA 6.2.2.5

Pour une œuvre anonyme créée avant 1501, qui n'est pas en grec.

Exemples :

Le recueil des contes des mille et une nuits :

En persan : هزار و یک شب

En arabe : كتاب ألف ليلة وليلة

On choisira la forme consacrée par l'usage en français (langue privilégiée par l'agence, soit le PFAN) :

130 _0 \$a Mille et une nuits

et non

130 _0 Alf laylať wa-laylať (Romanisation de : ألف ليلة وليلة)

Les titres privilégiés pour les œuvres

RDA 6.2.2.5

Exception pour les œuvres grecques classiques et byzantines

Exemples :

Les oiseaux (titre privilégié d'une œuvre d'Aristophane)

et non 'Órnithes (on ne translittérera pas "Όρνιθες – sauf si on souhaite ajouter un renvoi).

Iliade (titre privilégié d'une œuvre d'Homère)

Et non : 'Iliás (ce qui serait une translittération de 'Ιλιάς)

Les titres privilégiés pour les œuvres

RDA 6.2.2.4

Pour une œuvre anonyme créée après 1500

זאג ניט קיין מאל : chanson en Yiddish

On devra translittérer, et non employer une forme consacrée par l'usage en français

130 _0 \$a Zog nit keynmol

430 _0 \$a Ne dit jamais

430 _0 \$a Chant des partisans

Les titres privilégiés pour les œuvres

RDA 6.2.2.4

Pour une œuvre attribuée à un créateur (donc, pas anonyme)

Exemples:

100 1_ \$a Tchaïkovski, Piotr Ilitch, \$d 1840-1893. \$t Šelkunčik

Et non : \$a Tchaïkovski, Piotr Ilitch, \$d 1840-1893. \$t Casse-noisette

100 1_ \$a Rachmaninov, Sergueï Vassilievitch, \$d 1873-1943. \$t Vsenošnoe bdenie

Et non : \$a Rachmaninov, Sergueï Vassilievitch, \$d 1873-1943. \$t Vêpres

Titres privilégiés pour les œuvres

Variantes de points d'accès

Les variantes de points d'accès

Attention!

On n'ajoutera pas de renvoi à d'autres formes du nom dans les notices d'autorité nom-titre. Les renvois à d'autres formes du nom apparaissent uniquement dans la notice d'autorité du nom.

Exemple:

100 1_ \$a Rachmaninov, Sergueï Vassilievitch, \$d 1873-1943. \$t Aleko

~~400 1_ \$a Rachmaninoff, Serge, \$d 1873-1943. \$t Aleko~~

Et ce, même si on catalogue la partition de l'opéra Aleko et que le nom du compositeur figure sur la partition sous la forme : Serge Rachmaninoff.

Les variantes de points d'accès

Ne pas oublier que que même si on applique l'alternative sous RDA 6.2.2.7, on peut toujours donner les formes translittérées des titres comme des variantes en 4XX.

Exemple

100 0_ \$a Aristophane. \$t Oiseaux

400 0_ \$a Aristophane. \$t "Ορνιθες

Autres notions

La romanisation systématique

- Vous n'avez pas trouvé de forme bien établie en français, ou vous devez translittérer pour toute autre raison.
 - Vous devez donc employer la forme systématiquement romanisée du nom.
 - Vous ferez donc appel à une **table** de translittération ou de romanisation.
- L'ÉP du PFAN pour 9.2.2.5.3 dit :

Utiliser les tables de romanisation approuvées par le PFAN.
- Consultez le Wiki du PFAN, sous l'onglet : [Autre documentation, point 5 : Romanisation.](#)

La romanisation systématique

- De manière générale, le PFAN a choisi de privilégier les **normes de romanisation ISO** en vigueur.
- Pour certaines langues ou écritures, il se peut qu'aucune norme ISO ne soit disponible ou que la norme ISO pertinente néglige certains éléments linguistiques essentiels ou des aspects importants de la romanisation. Dans ces cas-là, une autre table a été substituée à la norme ISO.
- Les tables ont été approuvées au cas par cas, avec chaque fois l'objectif de permettre une translittération conventionnelle, réversible et la plus complète possible.

La romanisation systématique

- Le wiki du PFAN, sous l'onglet *Autre documentation*, point 5 : Romanisation, donne la liste des tables de romanisation approuvées.
- Les tables de la norme ISO doivent être achetées individuellement. On ne peut pas les partager, car elles sont protégées par droit d'auteur.
- D'autres tables sont heureusement disponibles en ligne; lorsque c'est le cas, le lien est donné sur le wiki.

Exemple : pour le biélorusse, le russe et l'ukrainien : [Kitcat : portail d'aide au catalogage de la BnF](#) *

Extrait de la liste des tables de romanisation

Langue	d'écriture	Table de romanisation							
Arabe	Alphabet arabe	ISO 233-2:1993 Information et documentation -- Translittération des caractères arabes en caractères latins -- Partie 2: Langue arabe -- Translittération simplifiée							
Arménien	Alphabet arménien	BnF Translittération de l'arménien basé sur la norme ISO 9985:1996 Information et documentation -- Translittération des caractères arméniens en caractères latins							
Assamais	Alphasyllabaire bengali	ISO 15919:2001 Information et documentation -- Translittération du Devanagari et des écritures indiennes liées en caractères latins							
Bengali	Alphasyllabaire bengali	ISO 15919:2001 Information et documentation -- Translittération du Devanagari et des écritures indiennes liées en caractères latins							
Biélorusse	Alphabet cyrillique	BnF Translittération du russe, du biélorusse et de l'ukrainien contemporains basé sur la norme ISO 9:1995 Information et documentation -- Translittération des caractères cyrilliques en caractères latins -- Langues slaves et non slaves Exception : Pour la lettre cyrillique Ё/ё, ne pas appliquer les instructions de la Remarque dans la table de la BnF. La lettre Ё/ё est toujours romanisée par la lettre latine Ě/ě (E tréma/e tréma), selon les indications ci-dessous :							
						Code Unicef			Code Unicef

Cas particulier

9.2.2.5.3, Noms trouvés dans une écriture non privilégiée.

Si un nom est trouvé dans **plus d'une écriture non privilégiée**, translittérer le nom selon la méthode de translittération de la langue originale de la plupart des œuvres.

Exemple :

Muḥammad Riḏā al-Anṣārī al-Qummī

et non Muḥammad Riḏā Anṣārī Qumī

Il a écrit principalement en arabe, mais également en perse.

Donc, on doit employer la table ISO pour l'arabe (ISO 233-2), et non la table pour l'alphabet perso-arabe (ISO 233-3).

Bien entendu, cette translittération systématique ne sera faite que si on ne trouve pas de forme de nom bien établie en français.

Exercice

Un titre en Inuktitut :

employez la table de ALA-LC :

<https://www.loc.gov/catdir/cpsa/romanization/inuktitut.pdf>

ᐱᐃᐅᐅ (Bonjour)

Résultat: Aingai

Exercice

Le nom d'un organisme ukrainien :

employez la table de BnF : [Translittération du russe, du biélorusse et de l'ukrainien contemporains | Kitcat : portail d'aide au catalogage de la BnF](#)

Національна академія наук України

(Académie nationale des sciences de l'Ukraine)

Résultat : Nacional'na akademiâ nauk Ukraïni

Trucs pratiques

- Vérifier que les caractères employés sont uniquement ceux du jeu de caractères MARC 8.
- Donc, attention aux caractères qui peuvent ressembler (ou même être identiques) à certains caractères que nous employons régulièrement, mais qui doivent être entrés de manière différente.
 - Exemple : le « Ъ » cyrillique (signe mou), qu'on doit translittérer par un signe qui ressemble à notre apostrophe :

Signe mou : ' Unicode 02B9.

Apostrophe : ' Unicode 0027

- Exemple : le А ou le М cyrilliques (identiques aux lettres françaises, mais codées autrement)

А cyrillique : Unicode 0410.

М cyrillique : Unicode 041C

А latin : Unicode 0041.

М latin : Unicode 004D

Trucs pratiques

Dans certaines langues, il existe des signes qui s'emploient parfois de manière indépendante, parfois non.

Exemples :

- En cyrillique, la lettre « ы » devient **y** en caractères latins. Ne pas confondre avec ь (le signe mou) suivi de i (ce qui donnerait : 'i).
- Pour l'inuktitut, on pourra consulter ce site pour éviter de faire des erreurs : [L'écriture syllabique \(qaniujaaqpait\) | Inuktitut Tusaalanga : https://tusaalanga.ca/fr/node/2506](https://tusaalanga.ca/fr/node/2506)

Trucs pratiques

Un outil utile :

[What UNICODE character is this?](#)

Cela permet de vérifier si un caractère est :

une apostrophe (U+0027)



le signe mou (U+02BC)



ou le signe mou (U+02B9)



FAQ – Foire aux questions

- Questions fréquentes tirées du Wiki du PFAN : Foire aux questions sur la romanisation.

FAQ sur la romanisation

J'ai repéré dans le fichier LC/NAF l'autorité de la personne pour laquelle je dois créer le PAA après avoir vérifié que 9.2.2.5.3 s'applique. Puis-je prendre la forme du nom privilégié telle quelle?

Pas nécessairement – enfin, pas sans l'évaluer!

- Il peut arriver que le nom ou la forme de nom enregistrée comme nom privilégié par un catalogueur PFAN ne soit **pas la même** que celle choisie par le catalogueur LC/PCC.
- Quoique LC et le PCC suivent les mêmes critères sur l'applicabilité de l'instruction 9.2.2.5.3 et appliquent également l'alternative sous 9.2.2.5.3, ils préfèrent les **sources de référence en anglais** alors que le PFAN préfère **celles en français**. Selon les sources consultées, il se pourrait donc que la forme choisie par le catalogueur LC/PCC soit **différente** de celle trouvée dans les ouvrages de référence en français.
- Il se pourrait aussi que la forme choisie pour un fichier ait été **trouvée dans une source de référence** dans la langue privilégiée par le PFAN alors que la forme choisie pour l'autre fichier ait dû être **romanisée** à la suite de recherches infructueuses dans les sources de référence.
- De plus, les tables de romanisation employées ne sont **pas forcément les mêmes** selon la langue, de sorte qu'une forme romanisée trouvée dans le fichier LC/NAF ne serait pas nécessairement valide dans Canadiana.

FAQ sur la romanisation

J'ai repéré dans le fichier LC/NAF l'autorité de la personne pour laquelle je dois créer le PAA après avoir vérifié que 9.2.2.5.3 s'applique. Puis-je prendre la forme du nom privilégié telle quelle? (SUITE)

- De plus, les tables de romanisation employées ne sont **pas forcément les mêmes** selon la langue, de sorte qu'une forme romanisée trouvée dans le fichier LC/NAF ne serait pas nécessairement valide dans Canadiana.
- Lorsque 9.2.2.5.3 est applicable (voir l'[énoncé de politique connexe](#)), on ne peut prendre la forme LC/NAF telle quelle que si les deux conditions suivantes sont remplies :
 - le nom privilégié utilisé comme base du PAA est dans une écriture non latine et est le même que celui qui serait utilisé par le PFAN;
 - la table de romanisation ALA-LC employée pour convertir le nom en écriture latine est celle qui a été approuvée par le PFAN pour la langue ou l'écriture concernées.

FAQ sur la romanisation

J'ai repéré dans le fichier LC/NAF l'autorité de la personne pour laquelle je dois créer le PAA après avoir vérifié que 9.2.2.5.3 s'applique. Puis-je prendre la forme du nom privilégié telle quelle? (SUITE)

Exemples :

- Pour un nom ukrainien : un catalogueur francophone a choisi, pour Canadiana, la forme trouvée dans *l'Encyclopédie Larousse*. Le catalogueur anglophone a choisi, pour NACO, la forme trouvée dans la *New Encyclopaedia Britannica*. Les deux formes sont différentes.
- Il est fréquent que les formes consacrées par l'usage, en français, soient différentes de celles consacrées par l'usage en anglais : « Poutine », vs « Putin ».
- Pour un nom hébreu : le catalogueur anglophone a employé, pour NACO, une forme consacrée par l'usage en anglais. En français, il n'existe pas de forme communément employée, donc on devra translittérer de façon systématique, à l'aide de la table de romanisation.

FAQ sur la romanisation

J'ai repéré dans le fichier LC/NAF l'autorité de la personne pour laquelle je dois créer le PAA après avoir vérifié que 9.2.2.5.3 s'applique. Puis-je prendre la forme du nom privilégié telle quelle? (SUITE)

Oui, il est possible d'employer la forme de NACO dans certains cas. Par exemple, je dois translittérer un titre en Inuktitut. La table à employer est la table de romanisation de ALA-LC. Le résultat sera donc le même.

PFAN emploie les tables de romanisation de ALA-LC pour les langues suivantes :

amharique, inuktitut, japonais, serbe.

FAQ sur la romanisation

Puis-je prendre la forme trouvée dans le fichier d'autorité de la BnF?

- Pas nécessairement. Lorsque 9.2.2.5.3 est applicable (voir l'[énoncé de politique connexe](#)), on ne peut prendre la forme trouvée dans le fichier de la BnF telle quelle que si les deux conditions suivantes sont remplies :
 - le nom privilégié utilisé comme base du PAA est dans une écriture non latine et est le même que celui qui serait utilisé par le PFAN;
 - la table de romanisation employée par la BnF pour convertir le nom en écriture latine est celle qui a été approuvée par le PFAN pour la langue ou l'écriture concernées.

FAQ sur la romanisation

Est-ce que je peux corriger le PAA dans une notice déjà existante contenant la note « CETTE NOTICE VERSÉE EN LOT DOIT ÊTRE ÉVALUÉE AVANT D'ÊTRE UTILISÉE, POUR S'ASSURER QU'ELLE RÉPONDE AUX NORMES DU PFAN »?

- Tout PAA dans une notice comportant cette note doit être réévalué. Il faut s'assurer que le PAA soit conforme aux normes du PFAN, et donc, à l'application de l'ÉP pour [9.2.2.5.3](#).

FAQ sur la romanisation

Le PFAN prévoit-il exploiter la zone MARC 880 (Graphie alternative) ou plutôt utiliser les zones 4XX?

- Tout comme NACO, le PFAN applique le [modèle B du MARC 21](#) en ce qui concerne les notices comportant différents systèmes d'écriture. C'est pourquoi l'emploi de la zone 880 n'est présentement pas permis selon le [Supplément MARC 21 du Guide des autorités de noms](#).

FAQ sur la romanisation

Suis-je obligé de créer des autorités pour les noms et les titres qui ne sont pas à l'origine en écriture latine?

NON.

- Selon les règles de contribution générales du PFAN, "[l]es bibliothèques participantes n'ont [...] pas l'obligation d'établir une notice d'autorité pour chaque point d'accès inclus dans une notice bibliographique ni toutes les notices d'autorité reliées à un point d'accès particulier excepté dans les cas prévus". Cela inclut les points d'accès pour les noms et les titres qui ne sont pas à l'origine en écriture latine. Pour la liste de ces exceptions, se référer aux [règles de contribution](#).
- Si un participant au PFAN ne possède pas les compétences linguistiques nécessaires pour établir un PAA utilisant une forme systématiquement romanisée conforme aux pratiques du PFAN lorsque cela est requis, il doit s'abstenir de créer une autorité.

Zones MARC 21

Rappels concernant les zones MARC

- Zone 008/07 (Éléments de données de longueur fixe/Système de romanisation) doit être correctement codée :
- Il faut laisser la valeur par défaut, | - Aucune tentative de coder.

Rappels concernant les zones MARC

Zone 008/29 (Éléments de données de longueur fixe/Évaluation du renvoi) doit être correctement codée :

- Coder a, Rappels conformes à la vedette, SAUF si un renvoi (ou plus) est donné en caractères non latins.
- Coder b, Rappels non nécessairement conformes à la vedette, si un renvoi (ou plus) est donné en caractères non latins.

Rappels concernant les zones MARC

S'il existe des renvois en caractères non latins, ajouter une note :

- 667 Le renvoi en écriture non latine n'a pas été évalué.

Ou

- 667 Les renvois en écriture non latine n'ont pas été évalués.

Exemple : voir la notice d'autorité pour :

100 1_ Montmory, Pierre Marcel, \$d 1954-

Rappels concernant les zones MARC

Exemple: notice ncl10651832

008/07 | - Aucune tentative de coder

008/29 b [Rappels non nécessairement conformes à la vedette]

100 1_ **Montmory, Pierre Marcel, \$d 1954-**

400 1_ Μονμορύ, Πιερ Μαρσέλ, \$d 1954-

400 1_ Monmorý, Pier Marsél, \$d 1954-

667 Le renvoi en écriture non latine n'a pas été évalué.

670 Les pierres, 2019 : **\$b** formulaire du CIP de BAC (Pierre Marcel Montmory; né 1954-10-30; Français; Canadien)

670 Epilegména poiímata, 2019 : **\$b** page de titre (Πιερ Μαρσέλ Μονμορύ = Pier Marsél Monmorý; Pierre Marcel Montmory [forme romanisée])

Fin du Jour 2

Des questions?